

Nos références à rappeler : URB/874.1-24.017

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur Frédéric VANDAMME** demeurant à **1473 Glabais, rue René Evrard 7B**.

Le terrain concerné est situé à **1473 Glabais, rue René Evrard 7B** et cadastré division **4**, section **D n°146M, 170B**.

Le projet consiste en la **régularisation de l'aménagement des accès, de la modification du relief du sol, de la construction d'un escalier en béton, de murets de soutènement et de deux abris, et de l'abattage d'un arbre** et présente les caractéristiques suivantes :

- Création d'une zone de parcage en kandas rejointoyés, devant la maison, sur une surface de 185m² ;
- Aménagement du jardin en 5 plateaux reliés entre eux par des escaliers et/ou des rampes de gazon ;
- Construction de murets de soutènement en limite de propriété, en blocs de béton et en azobé ;
- Construction d'une annexe technique en bois L.2.75m x l.1m x H.2.50m située à 1.10m de la limite mitoyenne
- Construction d'un abri bois, en bois, avec toiture 1 versant, L.5.90m x l.1m x H.2.85m (au faite) situé en limite de propriété ;
- Abattage d'un frêne à l'arrière du jardin.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article du CoDT suivant : Art. D.IV.40. alinéa 2 : « *Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique.* »

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme :

- du lundi au vendredi, de 8h00 à 11h45,
- les jeudis 7 et 14 mars 2024 entre 16h30 et 19h00,
- les mêmes jeudis entre 19h00 et 20h00 sur rendez-vous pris au plus tard 24h00 à l'avance auprès de l'agent traitant.

Date affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Date et heure de clôture de l'enquête
Le 1 ^{er} mars 2024	Le 06 mars 2024	Le 21 mars 2024 à 09h00

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, durant la période d'enquête :

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47),
- soit remises à l'agent traitant dont le bureau se trouve au service Urbanisme (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe).

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique porteront la mention : URB/874.1-24.017 – Monsieur Frédéric VANDAMME.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de l'agent traitant ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe au service urbanisme le **21 mars 2024 à 09h00**.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est l'agent traitant : Yvon SCHIETTECATTE – **067/79.42.33** – **yvon.schiettecatte@genappe.be** dont le bureau se trouve au service Urbanisme (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe).

A Genappe, le 29 février 2024

Le Directeur Général f.f. ,
(sés) Ph. GEORGERY

Le Bourgmestre,
(sés) G. COURONNE